



Communiqué

Privatisation des routes nationales en Alsace:

Le serpent de mer sort de terre!

Par décret en date du 28 février 2019, le gouvernement a décidé de la création de la «collectivité européenne d'Alsace» à l'échéance du 1er janvier 2021. Derrière cette mesure dénoncée par FORCE OUVRIERE, est notamment inscrite le **transfert du réseau routier national non concédé** dans les mesures d'accompagnement à la création de cette nouvelle collectivité.

Dès l'origine, la FEETS-FO a pointé derrière ce projet le **lancement d'une opération globale de privatisation/démantèlement du réseau routier national.**

Alors que le débat parlementaire vient de s'ouvrir sur le projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, nos craintes se trouvent confirmées à la lecture de l'étude d'impact rédigée par le gouvernement : « *Néanmoins, une telle mise en place, pour être efficace, implique au préalable la réalisation d'études juridiques et techniques complexes afin de déterminer le régime juridique approprié (taxe ou redevance par exemple), les modalités de sa mise en œuvre technique (matériels...) et son mode de gestion (externalisation...).* »

Pour le gouvernement, l'objectif de ce transfert est donc explicitement de pouvoir créer de nouvelles taxes ou redevances (**les usagers devront donc payer à terme !**), et de prévoir **la privatisation du service.**

Le message « rien ne va changer » pour les citoyens alsaciens et agents de l'État appelés à être transférés ne tient donc pas ! **Chacun à leur niveau, ils vont devoir payer ce transfert !!**

FO dénonce tout transfert de gestion de l'actuel réseau routier national aux collectivités ou sociétés d'autoroute

FO s'oppose à toute opération de vente à la découpe des Directions Interdépartementales des Routes!!!

En ce qui concerne le projet de création de la future « collectivité européenne d'Alsace »,

FO appelle à la sauvegarde de l'unité de gestion du réseau routier structurant, de l'unité de la DIR Est,

ainsi que des droits et statuts de ses personnels qui ont rejeté unanimement leur transfert dans le cadre des instances représentatives.

Paris, le 8 mars 2019